

PERSONNES AUDITIONNEES POUR CETTE ENQUÊTE

N°	Noms Prénoms	Adresse	Renseignements complémentaires		
			Propriétaire, Locataire, Autre	Réf Cadastrale de la Parcelle	Tél Fixe :
	LECCONELLO, Pascale	Directrice de l'aménagement à Carcassonne Agglo			
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES					Tél P. : Adresse internet

OBSERVATIONS ORALES APPORTEES

Reponse 1 = C'est bien Carcassonne Agglo qui gère l'aménagement de la Z.A.E "Aquitanie" de la pen du depuis - l'intégration en 2017 de l'ancien communauté de Communes "Remont Alarie" - C'est le mari de la pen du qui a délivré le permis d'aménager le 23-12-2014 et le permis de construire le 18 mai 2016.

Reponse 2 = Oui tout à fait.

Reponse 3 = Non je n'en ai aucune idée. C'est l'ingénieur hydrologue qui pourra utilement vous répondre.

Reponse 4 = Oui Carcassonne Agglo a fait déjà gérer cette zone lors des inondations de 2018.

Reponse 5 = Carcassonne Agglo n'a pas fait de constatations spécifiques pour ces inondations. Si des photos ont été faites nous vous les enverrons. Pour les dégâts éventuels, c'est le service technique qui a peut-être quelque chose et dans ce cas, nous vous le ferons parvenir.

Reponse 6 = Les travaux en cours ont été engagés par le titulaire du permis de construire pour l'implantation d'un intermédiaire. Le pendant cette zone de travaux ne fait pas partie de la ~~Z.A.E.~~ permis d'aménager de la Z.A.E.

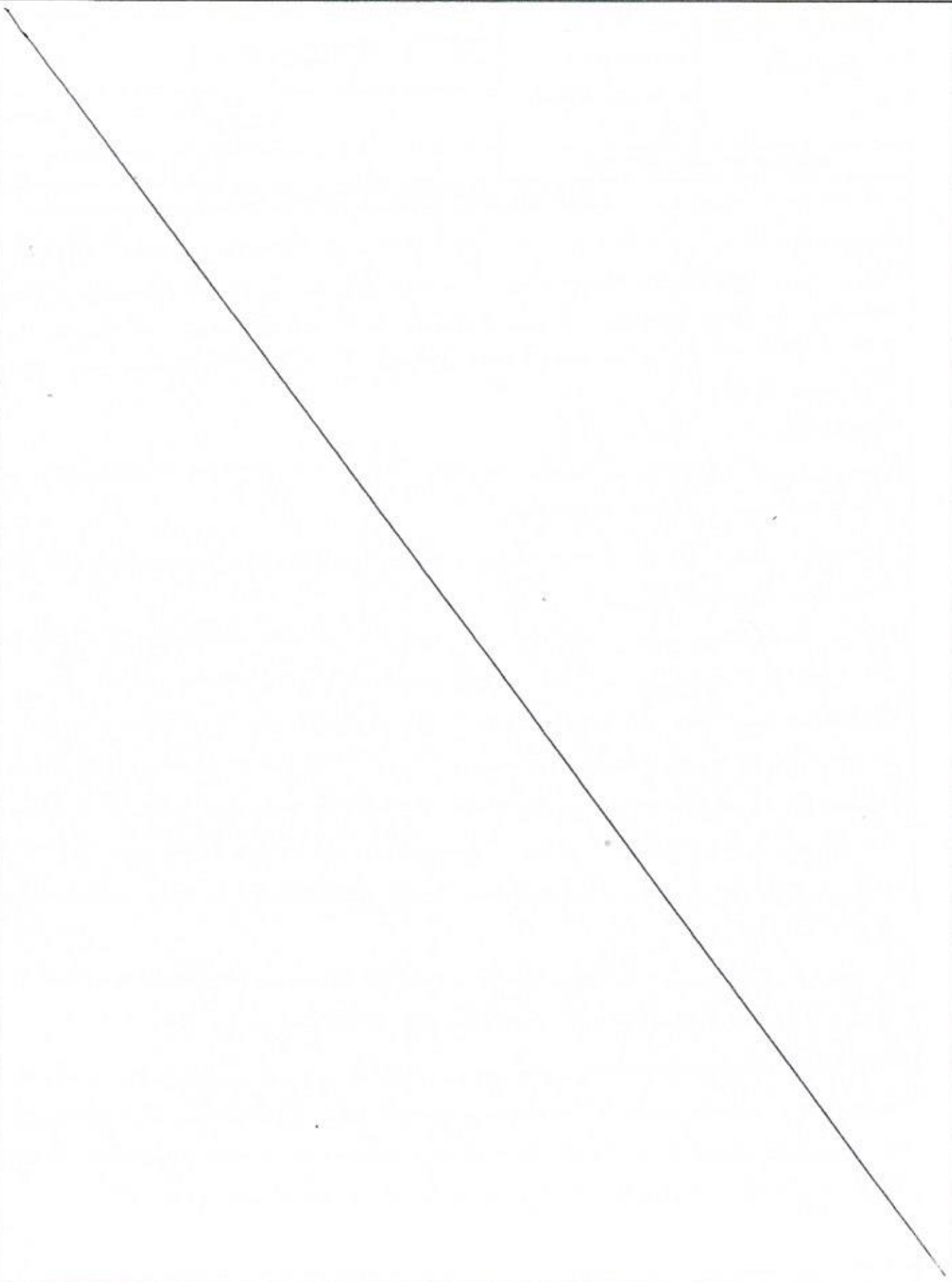
Reponse 7 = Depuis les inondations, nous sommes en lien constant avec l'Etat et nous suivons l'évolution des PPR1 au plus près.

Reponse 8 = Oui nous sommes au courant de la modification du P.D.A.

Reponse 9 = La réponse vous sera apportée par le directeur des cycles de l'eau.

Reponses 10, 11 et 12 = C'est la même personne qui vous apportera les réponses. Lecture faite, persiste et signe avec deux mots rayés nuls.

Dates	Nom et signature de la personne entendue (non obligatoire)		Le commissaire enquêteur	
	Nom	Signature	Nom	Signature
21-7-2020 15h30	Pascale Lecconello		LETTREUR	



Dates	Nom et signature de la personne entendue (non obligatoire)		Le commissaire enquêteur	
	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>

QUESTIONS A CARCASSONNE AGGLO

Question n° 1 : Est-ce Carcassonne Agglo qui pilote l'aménagement de la Z.A.E. "Aquitania" de Capendu ? Qui a délivré le permis d'aménager et le permis de construire du supermarché ?

Question n° 2 : Avez-vous eu connaissance du PPRI sur cette zone ?

Question n° 3 : Savez-vous pourquoi la Z.A.E. est classée en Ri 2 alors que les terrains situés à l'est et à l'ouest sont classés en R1 1 ?

Question n° 4 : Etiez-vous déjà le gestionnaire de cette zone en 2018 lors des inondations du 17 octobre ?

Question n° 5 : Avez-vous fait des constatations de niveau des eaux et de dégâts éventuels lors de ces inondations et possédez-vous des photos montrant le niveau des eaux atteint ?

Question n° 6 : Des travaux de terrassement sont en cours depuis peu dans la Z.A.E. quelle est leur finalité ?

Question n° 7 : A la suite des inondations d'octobre 2018, le PPRI est en cours de refonte et cette servitude d'utilité publique risque d'avoir de gros changements. Envisagez-vous de vous rapprocher de la DDTM pour connaître les modifications éventuelles et si elles s'appliqueront à vos travaux ?

Question n° 8 : Etes-vous au courant de la modification du périmètre délimité des abords, ex périmètre de protection modifié ?

Question n° 9 : L'eau et l'assainissement sont de la compétence de Carcassonne Agglo. A ce titre vous avez émis un avis avec réserves sur le projet de révision de P.L.U. de la commune de Capendu. L'eau est stockée dans deux réservoirs, celui de l'autoroute de 230 m³ et celui du village de 440 m³, cela vous paraît-il suffisant dans le cadre de la révision du P.L.U. et la prévision de 1700 habitants à l'horizon 2030 ?

Question n° 10 : Concernant l'assainissement, vous indiquez que le village est entièrement desservi par l'assainissement collectif mais vous ne parlez pas de l'assainissement non collectif qui semble exister aussi dans ma commune. Le SPANC a-t-il effectué des contrôles et quel en est le résultat ?

Question n° 11 : Confirmez-vous la capacité de la station d'épuration à 4 000 E.H. ? Vous paraît-elle suffisante au regard du projet de révision du P.L.U. sachant que cette station dessert aussi la commune de Marseillette et vraisemblablement l'aire de l'autoroute A 61 ?

Question n° 12 : Qu'en est-il des travaux prévus sur cette station et quelle en est leur finalité ?